

# ANEPVV COMPTE RENDU

## Table des matières

- 1 Approbation
- 1 Les questions courantes
- 2 Les problèmes des clubs
- 2 Industry News
- 3 Employee Profile
- 3 News from HR
- 4 Birthdays and Anniversaries
- 4 Upcoming Events

---

### Présents

*Pierre Albertini*

*Jacques Bulois*

*Georges Chevalet*

*Jean-Pierre Colle*

*Michel Cruette*

*Hubert Delcroix*

*Bernard Guillemin*

*Gérard Lescasse*

*Christian Lecuyer*

*Daniel Perciaux*

### Absents excusés

*Christian Bon*

*Gérard Chiocci,*

*Marcel Juillot*

### Invité

*Philippe Guire Vaka*

---

## Approbation du compte rendu du 3 avril

Le compte rendu de la réunion du 3 avril est approuvé moyennant quelques modifications mineures effectuées immédiatement. Ce compte rendu peut être transmis aux clubs.

### 1. Les questions courantes

#### *1. Nouvelle Informatique*

Bien sur, et c'est parfaitement logique, nous découvrons quelques bugs de fonctionnement. Notamment un de ces bugs concerne la gestion de la réserve technique remorqueur. Cette RTR a été calculée dès lors qu'un avion est inscrit en Prévoyance. Or, cette RTR correspond à une réserve destinée aux moteurs Lycoming. Il convient donc de changer le règlement intérieur précisant que cette RTR ne sera calculée que pour les moteurs Lycoming. Le secrétaire prend acte de cette modification à effectuer et proposera une rédaction avant la prochaine réunion. Les moteurs Limbach et Rotax ne sont pas concernés.

Les sommes demandées indument seront créditées aux comptes Prévoyance des clubs.

Sinon, le logiciel fonctionne globalement bien. Un certain nombre de clubs ont posé des questions sur les augmentations constatées. Cela est du au fait que les coefficients bonus et malus sont appliqués directement.

Il manquait le relevé des inscriptions SOMECASSUR. Lors d'un accident, l'assureur s'est empressé de noter que le planeur concerné n'était pas inscrit. Il est bien évident que nous ne pouvons pas fournir de liste à jour au 1<sup>er</sup> janvier. Problème connexe, la société AXA adresse systématiquement un expert alors que nous considérons que l'Anepvv est l'expert mandaté. Il va donc falloir rétablir des relations de confiance avec l'assureur afin d'éviter des déplacements aussi inutiles que coûteux.

Bonne nouvelle : les chèques doivent désormais pouvoir être saisis en comptabilité.

#### *2. Les cotisations*

Le rythme de rentrée des cotisations est correct. Toutefois, 46 clubs n'ont rien versé alors que des privés sont inscrits. Nous rappelons que les machines des privés pour lesquelles les cotisations SOMECASSUR ne sont pas parvenues à l'ANEPVV AVANT LE 31 MAI, ne sont plus inscrites. **En cas d'accident, la part SOMECASSUR ne sera donc pas versée.**

### 3. Connaissance du logiciel par le personnel

Le personnel s'habitue à ce nouveau logiciel. Il convient de pousser sa formation. Mais globalement la situation est satisfaisante.

## 2. Les problèmes des clubs

### 1. Un club en difficultés

Un club a demandé le versement correspondant à la casse d'une machine. Notre Président a procédé au règlement. Ce club a cassé 8 machines entre 2003 et 2008. Quatre de ces machines sont hypothéquées. Deux machines sont en attente de réparation. La dette est donc très forte à l'ANEPVV. Ce dernier accident creuse davantage encore cette dette si bien que, sans rien casser, ce club ne pourra revenir à l'équilibre qu'en 2023 !

Le conseil de l'ANEPVV a logiquement et comme il le fait toujours en pareil cas, demandé une prise de garantie. En effet, le conseil a décidé de se réserver le droit de demander des garanties dès lors que le retour à l'équilibre des comptes est supérieur à 5 ans. Mais, l'association en question n'accepte pas que nous prenions de garantie sur une machine lui appartenant. Ce club souhaite s'appuyer sur le règlement intérieur pour refuser cette prise de garantie car : « ce n'est pas écrit »

Nous pourrions tout à fait écrire qu'en cas de dette trop importante, par exemple supérieure à 5 ans de cotisations futures, le plafonnement du malus serait supprimé. En effet, ce club doit régler, en 2009, une cotisation accidents de 7 848 €. Mais, c'est grâce au plafonnement du malus ! Sinon la note s'élèverait à 14 248 €. Autre exemple, nous pourrions également écrire au règlement que si un club refuse de laisser prendre des garanties lorsque la situation devient tendue alors l'ANEPVV pourra exclure ce club mais en lui réclamant la dette courante. Ne serait-ce pas là la mort annoncée de nombreux clubs ? Ne serait-ce pas là également la perte de la raison d'être de l'ANEPVV ?

Il semble également que notre adhérent, dans sa réponse, considère l'ANEPVV comme une compagnie d'assurances !

Rappelons une fois de plus que l'ANEPVV est une association d'entraide ; elle est la gardienne d'un esprit de solidarité entre tous les clubs. Son conseil d'administration est le garant de la bonne conduite de ses adhérents. Le règlement définit les grandes lignes de fonctionnement mais tout ne doit pas être écrit ! Par pitié, ne « légiférons pas » à tout va ! Sinon le conseil perdra la possibilité de prendre des décisions favorables à des clubs en difficultés. Plus qu'un règlement intérieur, c'est cet esprit d'entraide (article 2.3.1) que doivent comprendre et respecter les associations adhérentes car c'est cet esprit qui fait toute la noblesse et la force de l'ANEPVV.

C'est également cet esprit que la grande majorité des clubs respectent.

La FFVV et l'Anepvv décident de désigner des médiateurs afin de sortir de ce blocage. Le conseil désigne Michel Cruette et Pierre Albertini pour prendre langue avec cette association.



L'hiver se termine. Nombre de clubs ont participé à des expositions dans des galeries marchandes.



Un vieil accident spectaculaire

## 2. Le club d'Oyonnax

Oyonnax club mixte avion et planeurs. Section vol à voile : 9 licenciés, 3 planeurs, 56 heures de vol dans l'année quand la section avion a effectué 1000 heures. L'avion a fait 180 heures de vol dont 7 heures de remorquage. La section vol à voile souhaite faire sécession. Mais, que souhaite faire cette section vol à voile ? Veut-elle créer un club et se développer ? Souhaite-t-elle faire de l'école de vol à voile ?

## 3. Les accidents et achats des FLARM

Depuis le début de l'année, nous avons enregistré 11 accidents. Nous déplorons 1 mort en K6 en début de treuillage et 2 blessés graves. Un accident est dû à une collision en spirales. Deux pilotes ont sauté, le troisième a pu se poser. Au niveau du matériel, sont concernés, DG 500, ASH 25, Nimbus 4D, LS 6, LS 8...

Sur 12 accidents 3 concernent des grandes plumes et 3 sont au décollage au treuil.

Le conseil pense que de trop nombreux accidents sont dus à un mauvais encadrement. L'encadrement de l'activité doit commencer par un briefing. Il doit se poursuivre par la mise en place systématique d'un chef de piste qui œuvre toute la journée.

Faut-il aider à l'achat de Flarm ? Après discussion le conseil pense que le Flarm est un élément supplémentaire de sécurité. Mais, certains clubs sont déjà équipés. Décider d'une aide à l'achat maintenant créerai une injustice. Le conseil décide donc de laisser les clubs libres d'imputer le coût d'équipement sur leur compte accidents dans la limite du nombre de planeurs inscrits.

## 4. La convention SEFA

Les prix proposés par le SEFA semblent très élevés. En effet, les prix, comme déjà écrit, pour un 180 cv passent de 14 000 € à 18 000 € et de 21 à 24 000 € pour un 235 cv.

Au niveau des textes, l'Anepvv intervient comme mandataire des clubs regroupés au sein de la FFVV. Une mise au point concernant les responsabilités dues au matériel confié est nécessaire. Reste à discuter des prix. Tout doit aboutir pour la fin juin.

Une prochaine réunion doit poursuivre l'analyse de cette convention.



*Le temps des lâchers et des traditions revient à grands pas !*



## 5. Le MCR et l'hélice ANIBAL

Nous avons déjà réfléchi à mettre en construction sur les fonds Anepvv un MCR 180. Le rapport d'essai est favorable. Nogaro a acheté une hélice Anibal pour le Midour. Les performances semblent baisser de 5% ; Le club est très satisfait au niveau du bruit.

En septembre, après les diverses modifications demandées, la machine devrait être dans sa version définitive. Après une discussion durant laquelle toutes les vieilles lunes concernant les remorqueurs sont ressorties, le conseil décide de lancer la construction d'un second exemplaire. Cet exemplaire sera construit à Vinon dans l'atelier régional.



*Voici donc anibal la pentapale*

## 6. Prochaine réunion

Prochaine réunion : Vendredi 4 septembre rue de Sèvres

